



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **DU 7 MAI 2015**

↳ Le Conseil d'Administration a adopté le Budget Rectificatif n°1.

Seul le budget principal est mouvementé à l'issue de ce budget rectificatif n°1. Les budgets du SIGDU et du CFA restent inchangés par rapport au budget initial.

Le budget rectificatif n° 1 proposé au vote au conseil d'administration du 7 mai 2015 a été achevé par les services de l'université le 2 avril (en vue d'un premier examen reporté lors de la séance du 17 avril dernier faute de quorum physique) sans avoir connaissance de la notification de la subvention Charges pour Service Public allouée par l'Etat à notre établissement pour l'année 2015 qui a, de fait, été déléguée le 27 avril dernier. Cette notification s'avère très largement conforme aux prévisions arrêtées lors du Budget Initial.

En effet, ce projet de BR 1 intégrait déjà la principale information liée à la réactualisation des recettes liées aux créations de postes au titre du plan « 1000 emplois pour l'enseignement supérieur et la recherche » puisque contrairement à nos prévisions pourtant prudentes de 6 postes (rappel 13 postes en 2013 et 8 postes en 2014), nous ne recevons que 4 postes au titre de la dotation "convergence établissement" 2015 (notification du 12/12/2014) du fait essentiellement d'une réorientation forte de ces 1 000 postes vers la politique de site et les COMUE (50% des postes répartis contre seulement 1/3 en prévision à l'automne 2014).

Ce budget rectificatif n°1 intègre pour l'essentiel des reports des contrats pluriannuels de recherche, ces derniers étant gérés à l'avancement. Il intègre également par anticipation certaines recettes nouvelles qui résulteront de l'appel à projets Région pour lequel les dossiers ont été constitués en janvier et dont les résultats ne seront connus qu'en juillet. Les crédits correspondants ne seront définitivement délégués dans les équipes qu'à ce moment-là.

Dans le but d'assurer un meilleur pilotage et une reprogrammation des crédits en cours de gestion et avant la mise en place des dialogues infra annuels en juin avec l'ensemble des composantes de l'établissement, deux dialogues ont été menés avant ce BR 1 avec les départements représentant les plus gros volumes financiers : la DPIL et la DSI. D'ores et déjà, quelques réactualisations en recettes et en dépenses ont été actées.

Dans ce même esprit, le dialogue avec la Cellule d'Aide au Pilotage a été renforcé et nous a conduit à opérer un réajustement des heures complémentaires au bénéfice des contractuels enseignants.

Avec le service juridique et la DRH, un état provisoire des frais avancés par l'établissement en 2014 dans le cadre d'un accident du travail a été établi pour la part rémunérations et frais médicaux et a été envoyé à l'assureur du tiers responsable. Cette démarche a conduit à inscrire de nouveau la recette qui n'avait pas pu être comptabilisée en 2014.

Ce budget rectificatif n°1 officialise certains virements de crédits :

- La scission DPIL /CSPE et le rattachement de cette dernière et des crédits correspondants au centre de responsabilité de la DGS
- La scission PARE/POSIP et la création de 2 centres de responsabilité distincts
- Le rattachement provisoire du « fonds de soutien à la pédagogie » et des crédits correspondants au centre de responsabilité de la DGS
- La ventilation des crédits FSDIE en fonction de la répartition votée à la CFVU de mars
- Le financement de la « nuit des idées » par la DIVU et la PSE pour 6 500 €
- L'abondement, qui n'avait pas été acté au budget, des crédits de formation continue des personnels par la DPIL (10 000 €), la DSI (5000 €) et l'IUT (2000 €)
- Les mises à disposition des crédits ARE pour les composantes sur la base des recettes 2014
- Réduction des crédits des composantes correspondant à leurs dépenses d'affranchissement pris en charge par la DPIL (sur la base des dépenses 2014)

Une augmentation des prévisions de recettes issues des droits d'inscription est enregistrée mais cette dernière donne lieu à une ouverture de crédits identiques en dépenses pour faire face aux remboursements des droits universitaires perçus en 2014 (y compris les droits perçus au titre du DU coréen et pour lequel certains cours n'ont pas été assurés). Cette opération est neutre budgétairement mais permet de retracer plus sincèrement les opérations d'encaissement et de décaissement sans faire de contraction entre les recettes de l'année N diminuées des remboursements relatifs à l'année N-1. Cela concerne une somme relativement importante estimée à 58 947 € augmentée d'une reprise de provisions (dont celle pour le DU coréen) de 26 053 € constituée à cet effet. Les crédits ouverts pour les remboursements s'élèvent donc à 85 000 €.

Sur le plan de la masse salariale, hors mouvements liés aux reports des contrats de recherche, les principales modifications actées par ce BR 1 sont les suivantes :

- Diminution de la prévision heures complémentaires : -92 494 € pour l'UFR Humanités, - 33 012 € pour l'UFR Langues et civilisations et – 5 833 € pour l'UFR STC. Cette diminution fait suite à l'ajustement du potentiel enseignant en fonction des 3 mois de paie écoulés et donne parallèlement lieu à une révision à la hausse de la prévision de dépenses des contractuels enseignants.
- Augmentation de la prévision « titulaires enseignants » pour faire face à la réintégration, sans service, d'un professeur des universités : + 120 416 €
- Diminution de la prévision de dépenses sur les contrats aidés liée essentiellement à un décalage dans les opérations de recrutement : - 65 416 €
- Augmentation des HC de l'IJBA financées par la formation continue : + 12 000 €

Un point d'attention particulier devra être apporté sur le poste des contractuels BIATS qui apparaît en surconsommation sur les 3 premiers mois de paie. Ce mouvement, qui n'a pas fait l'objet d'ajustements au BR 1, fera l'objet d'une présentation détaillée devant les instances avant la fin de l'année universitaire.

En investissement, le BR1 renouvelle les prévisions du BR3 de 2014 et enregistre de nouveau la prise de participation d'UBM au capital de la SRIA puisque la convention signée tardivement n'avait pas permis de procéder aux écritures comptables et budgétaires sur l'exercice précédent.

Enfin, il est procédé à la réactualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement en tenant compte :

- Des dépenses sur les opérations immobilières réalisées en 2014
- Des résultats de certaines commissions d'appels d'offres (notamment pour le DEFLE)
- Des estimations plus affinées (amphithéâtre 3 et Pôle de Production Imprimée)
- De l'arrivée de certaines notifications (du Conseil régional pour la Maison de la Recherche)

Une nouvelle opération a été inscrite et concerne l'achat de bâtiments modulaires pour 450 000 €. Cette opération poursuit un double objectif. Elle permettra dans un premier temps de

gérer les déménagements induits par les travaux engagés pour le Pôle de Production Imprimée de la DSI au bâtiment G. Sur le moyen terme, ces bâtiments modulaires permettront de redonner un espace « sas », rôle joué ces dernières années par la Maison des Pays Ibériques ou pour les locaux de l'IUT de Gradignan, pour la période de travaux Opération Campus qui va prochainement s'ouvrir.

Malgré les reprises de provisions opérées, la constitution de nouvelles provisions (Contentieux Dalkia et Licences Adobe) ainsi que la réactualisation de la dotation aux amortissements conduisent à une augmentation de la Capacité d'AutoFinancement de 57 840 €. La CAF après Budget rectificatif 1 s'élève à 1 329 235 €.

L'équilibre global du budget principal est réalisé par un prélèvement sur FDR de 2 014 957€, soit + 414 178 € par rapport au budget initial qui correspond aux dépenses nouvelles d'investissement non financées (+ 465 183 €) ou financées par l'excédent de fonctionnement (6 835 €), auquel il convient de retrancher le supplément de CAF dégagé par le Budget rectificatif 1 (57 840 €).

Il peut être rappelé que le budget primitif avait été élaboré avec une extrapolation du montant du fonds de roulement au 31/12/2014 de 9 352 694 €. En déduisant le montant du prélèvement voté au budget initial, soit 1 597 131€ (-1 600 779 € au titre du budget principal et + 3 048 pour le CFA), le fonds de roulement était estimé à 7 755 563 €.

Compte tenu du bon résultat 2014, le fonds de roulement du budget agrégé de l'université de Bordeaux Montaigne a été arrêté au compte financier à un montant de 10 347 380.29 €.

Après prélèvement, le fonds de roulement s'établira ainsi à 8 332 423.29 € soit 35 jours de fonctionnement.

Malgré l'augmentation proposée du prélèvement, les projections sont ainsi meilleures que dans le cadre du budget initial.

↳ Le Conseil d'Administration a accordé une remise de 50% au Rectorat par rapport aux tarifs en vigueur, dans le cadre de la mise à disposition de nos locaux pour les oraux du Concours Régional de Professeur des Ecoles qui auront lieu en juin prochain.